

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	23	Absents non représentés :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCKE.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
 M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
 Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
 M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
 M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
 Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
 Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
 M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget annexe – Site du Pérussier - Monteux - Affectation de résultat 2015

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2016.

En 2015, la section d'investissement fait ressortir un excédent de 9.924,96 euros, plus un déficit d'investissement reporté de 42.090,54 euros, soit au total un déficit d'investissement de 32.165,58 euros.

En 2015, la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 44.311,77 euros, plus un excédent de fonctionnement de 63.738,18 euros, soit au total un excédent de fonctionnement de 108.049,95 euros.

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue et après en avoir délibéré par 30 voix pour et une abstention (M ARNAUD),

DECIDE d'affecter le résultat de l'année 2015 de la façon suivante :

001	Déficit d'investissement reporté :	32.165,58 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	58.049,95 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	50.000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS
 Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat

Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le : 22/04/16

